



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9  
Entreprise régie par le Code des assurances

MAIF Associations et Collectivités NANTES  
21 rue Jeanne d'Arc - NANTES  
Accueil avec ou sans RDV, renseignez-vous sur [www.maif.fr](http://www.maif.fr)  
Téléphone : 09 78 97 98 99 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)  
Pour nous écrire : MAIF Gestion Courriers Sociétaires 79018 Niort Cedex 9  
Par mél. : [gensionsocietaire@maif.fr](mailto:gensionsocietaire@maif.fr)

## AVIS D'ECHEANCE 2021 VALANT FACTURE

PM C44M - 4380322 R

A3C PRESQU ILE  
CHEZ MR LERUSTE  
01 RUE DU LANGUERNAIS  
44350 ST MOLF

N° de sociétaire : 4380322 R

Le 1er janvier 2021

Madame, Monsieur,

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2021 et récapitule les risques déclarés, à l'exclusion des véhicules dont l'assurance définitive est en attente, au 27/11/2020. Ainsi, toute opération contractuelle enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte sur cet avis d'échéance, elle entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte).

Nous vous invitons à vérifier l'exactitude de chacune de ces informations. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 09 78 97 98 99 ou par e-mail à l'adresse suivante : [gensionsocietaire@maif.fr](mailto:gensionsocietaire@maif.fr).

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments mutualistes.

### La MAIF

Récapitulatif de votre contrat et de sa cotisation annuelle en €	HT	TTC
ASSURANCE MULTIRISQUE	91,43	100,44
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions (détails au verso de cette page)		11,80
Frais d'échéance (détails au verso de cette page)		7,31
TOTAL TTC :		119,55 €



F1

### RELEVE DE COMPTE

119,55 €

La cotisation dont le montant figure ci-dessus doit être acquittée avant le 7 janvier 2021.  
Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 €.

Détachez  
le relevé  
de compte  
ci-contre  
suivant les  
décoûpes

NE PAS PLIER

NE PAS  
AGRAFER

○ Vous payez par chèque :  
indiquez votre numéro de sociétaire (4380322 R) au dos  
du chèque et adressez-le avec le présent relevé de compte  
à la MAIF en utilisant l'enveloppe TCI jointe.

4403

○ Vous payez par VIREMENT AU MANDAT ADMINISTRATIF :  
- N'omettez pas de rappeler uniquement votre numéro de sociétaire (4380322 R) dans la zone de l'application comptable reproduite dans l'ordre de virement.  
- indiquez les coordonnées de la Banque Postale de NANTES de la MAIF inscrites ci-dessous

FR27 2004 1010 1100 2855 7Z03 232 PSSTFRPPNTE

N° 4380322 R A3C PRESQU ILE

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

MAIF  
TOPIRATION 24387  
78199 TRAPPES CEDEX

32000000004380322989022

11955

## ZOOM SUR VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE

### Franchises

Type de sinistre	Contrat Vam	Contrat Raqvam <sup>1</sup>
• Dommages	Cf. recto <sup>2</sup>	150 €
• Vol	Cf. recto	Cf. <sup>3</sup>
• Tempête, attentats	- Formule Initiale : 380 € - Autres formules : Cf. recto, en fonction du véhicule concerné, limitée à 380 €	150 €
• Inondations, ruissellement de boue, glissement ou effondrement de terrain, avalanche et cyclone	380 € Franchise alignée sur le montant de la franchise légale catastrophe naturelle <sup>4</sup>	Franchise alignée sur le montant de la franchise légale catastrophe naturelle <sup>4</sup>
• Catastrophe naturelle	380 € Franchise légale catastrophe naturelle <sup>4</sup>	Franchise légale catastrophe naturelle <sup>4</sup>
• Si événement sécheresse		Franchise légale sécheresse <sup>4</sup>

1.Les participants relevant du contrat des écoles et du contrat d'établissement ne supportent aucune franchise.

2.La franchise « bris d'éléments vitrés » des formules Essential, Différence et Pertinence mentionnée au recto n'est pas appliquée si vous faites réparer votre pare-brise au lieu de le remplacer.

3.La franchise vol du contrat Raqvam est indiquée sur les conditions particulières de votre contrat.

4.Franchises légales définies par l'article A125-1 du Code des assurances.

### Frais

- Les frais d'échéance correspondent aux frais de traitement de l'émission annuelle des cotisations et à l'édition de votre avis d'échéance. Le montant de ces frais varie en fonction de la nature des contrats souscrits et du montant de la cotisation annuelle HT.
- Le taux des frais pour le paiement en 12 fois diminue. Il est désormais de 1,8 % du montant HT de la cotisation due pour 2021.

### Modification des statuts MAIF

Conformément à l'article R322-66 du Code des assurances, vous êtes informé(e) que l'assemblée générale extraordinaire MAIF du 11 juillet 2020 a validé la modification des statuts par l'insertion d'un préambule et par la modification et/ou la création des articles 5, 6-I, 6-III, 7, 9 (nouveau), 10-4, 12, 17, 18, 21, 21-1.2, 21-1.3, 21-1.6, 22, 24, 26, 28, 32 (nouveau), 33 (nouveau), et 42 demeurés ou devenus respectivement les articles 5, 6-I, 6-III, 8 (ancien article 7), 9, 11-4, 13, 17-2 et 17-3 (ancien article 28), 19, 20, 23, 23-2.2, 23-2.3, 23-2.6, 24, 26, 28, 32, 33 et 44. La numérotation des autres articles a été modifiée en conséquence (hors articles 1 à 6 inclus). Ces modifications sont à effet immédiat, sauf celle de l'article 6-I, du deuxième au dix-septième alinéas inclus (devenant le deuxième alinéa), à effet du 30 décembre 2020. Recevez les statuts à jour sur simple demande ou retrouvez-les sur [www.maif.fr/statuts](http://www.maif.fr/statuts).

### Taxes & contributions

Vos cotisations d'assurance ne sont pas soumises à la TVA. Cependant, elles incluent une taxe fiscale obligatoire et des contributions.

Le groupe MAIF collecte pour le compte de l'État :

- la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA), dont le taux varie, selon les contrats et les garanties, entre 7 % et 33 %. Le prix de l'assurance s'entend nécessairement TCA comprise et constitue un prix ferme et définitif. La TCA ne peut pas faire l'objet d'une correction à l'initiative de l'assureur de manière rétroactive. En cas d'évolution de taxe, celle-ci sera prise en compte uniquement pour l'avenir ;
- une participation au financement du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), qui indemnise les victimes d'accidents corporels causés par des véhicules terrestres à moteur, lorsque l'auteur responsable est inconnu ou non assuré.

Votre cotisation comprend également des contributions qui servent à financer divers fonds ou organismes de solidarité nationale auxquels elles sont reversées :

- la contribution solidarité victimes terrorisme infractions, prévue par l'article L422-1 du Code des assurances, est perçue une fois par an, au profit du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), pour chaque contrat comportant une garantie dommages ;
- en application des articles L125-2 et A125-2 du Code des assurances, les parts de cotisation affectées à la couverture de vos biens pour les dommages matériels consécutifs à un attentat et pour ceux résultant de catastrophes naturelles apparaissent au recto de cette page ;
- les cotisations de vos contrats auto et auto-mission incluent, en outre, la part correspondant à la couverture du risque « catastrophe technologique ».

### Modalités de résiliation des contrats d'assurance

Les modalités de résiliation de vos contrats sont définies par les conditions générales. Les lois Chatel et Hamon ne sont pas applicables aux associations et collectivités.

### DONNÉES PERSONNELLES

Le groupe MAIF est attentif à la protection des données personnelles et s'est engagé dans sa charte « Pour un monde numérique résolument éthique et humain » à traiter vos données dans le respect de la législation et avec une exigence de transparence.

#### Respect de vos droits

Conformément à la réglementation, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression ou de limitation du traitement de leurs données personnelles, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données en cas de décès.

Le groupe MAIF a désigné un délégué à la protection des données personnelles.

Les personnes concernées peuvent le contacter par courrier postal en écrivant à : MAIF - Délégué à la protection des données, 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Par courrier électronique en écrivant à l'adresse : [vosdonnees@maif.fr](mailto:vosdonnees@maif.fr)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr), rubrique Données personnelles.



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9  
Entreprise régie par le Code des assurances

N° de sociétaire : 4380322 R

A3C PRESQU ILE

(suite)

Détails de vos risques assurés et de leurs cotisations annuelles en €	HT	TTC
<b>ASSURANCE MULTIRISQUE</b>	91,43	100,44
<u>Intitulé</u>	<u>Volume</u>	
50 PERS. SANS SPORT	1 FORFAIT	68,17
001 - CHEZ MR LERUSTE 01 RUE DU LANGUERNAIS 44350 ST MOLF		
FORF. 7 700 € / OCC. TEMP	1 FORFAIT	23,26
NB : - contribution réglementaire "catastrophes naturelles" TTC incluse : RAQVAM 2,54 €		26,14

Toute opération contractuelle enregistrée après le 27/11/2020 entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte) et non la réédition d'un nouvel avis d'échéance.

